

LES IMPÔTS POUR LES ARTISTES

Cette formation permettra aux artistes et aux travailleurs autonomes de se familiariser ou de se mettre à jour avec les aspects fiscaux en lien avec leur réalité. Certaines notions comme l'imposition des revenus, la déductibilité des dépenses dans le secteur culturel, les exigences sur le plan des livres et des registres, la différence entre une déduction et un crédit d'impôt n'auront plus de secret pour vous. Vous pourrez ainsi porter un jugement critique sur votre déclaration de revenus remplie par votre comptable ou par vous-même.

Vous serez en mesure de :

- Connaître les particularités du statut des artistes et des travailleurs autonomes en matière d'impôt;
- Déterminer les obligations et les avantages fiscaux propres au travailleur autonome;
- Minimiser vos impôts à payer à l'aide des différentes déductions disponibles pour les travailleurs autonomes culturels.

FOR-119

Clientèle visée

Les artistes professionnels de toutes les disciplines

Critères préalables

Aucun

Formateur

Philippe Beaulieu, CPA auditeur et CA, est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 2004. Il a démarré son propre cabinet de gestion artistique offrant entre autres un encadrement et un support administratif aux artistes ainsi que des conseils en matière de fiscalité pour les artistes et les travailleurs culturels.

Date

Vendredi 17 février 2017, de 9 h à 17 h

Lieu

Centre des arts de la scène Jean-Besré
250, rue du Dépôt, Sherbrooke, J1H 5G1

Nombre de participants: 25 max.

Coût : 65 \$ • **Coût réel :** 325 \$